

La Force en Liberté
L'efficacité réformiste

FO



Le : 26 août 2009 – TG 27

Usine
Georges Besse de Douai
Tél. : 01/76/83/95/86
Fax : 03/27/95/04/51

UNE RENTREE SUR LE SIGNE D'UNE REPRISE DES VENTES DES VEHICULES FABRIQUES A DOUAI

Au cours de la réunion de CE Technique de ce mercredi 26 août, la Direction a annoncé une reprise significative des ventes de R et J 95. Au-delà du film ferme des 6 jours, nous avons à ce jour 24 321 véhicules en commande.

Vis-à-vis de ces éléments, la Direction confirme donc le travail des samedis 5 et 12 septembre qui rappelés-le seront majorés conformément à l'accord de 2008.

- Repousse le passage à mi-cadence du flux B jusqu'au moins la fin de l'année

Les effectifs sont de : 5 370 CDI dont 577 femmes
13 CDD 488 Intérimaires

59 personnes sont toujours en déplacement sur d'autres sites et nous avons en prêt 54 personnes de STA, 10 personnes de Sandouville, 7 personnes à la SOVAB.

Le sujet de la grippe A a été évoqué, la Direction a répondu que des mesures étaient en cours d'élaboration en Central et que si nécessaire, des dispositions nécessaires seront prises.

Emboutissage : La Direction a annoncé l'arrêt de la ligne 18 pour recentrer la production sur les lignes 21 et 22. Cela occasionnera une situation pérenne pour l'équipe de nuit et de SD.

Quant au « pseudo syndicat SUD » qui ne semble motivé que par des « coups bas » à l'encontre des militants **FORCE OUVRIERE** et de ses responsables, il peut continuer de « baver » tant qu'il veut cela ne nous dérange pas.

La crédibilité du syndicat **FORCE OUVRIERE**, de ses militants, de ses responsables n'est plus à prouver, des centaines de salariés nous ont rejoint et nous comptons aujourd'hui près de 1 000 adhérents soit près de 20% sur l'ensemble des salariés tous collèges confondus.

Pour l'anecdote l'ex FO parti à SUD n'a jamais fait un seul adhérent pendant toute sa carrière syndicale à **FORCE OUVRIERE**. Il devrait peut-être se poser la question de sa crédibilité..... et de son avenir syndical...

INTERESSEMENT

A plusieurs reprises la Direction brandit des « notes d'application » pour chercher à en donner le moins possible à des salariés qui n'ont pas été présents pour différentes raisons.

FORCE OUVRIERE interpelle la Direction Générale sur le sujet.



FO METAUX

Comité de Coordination
FO Renault France



Monsieur Gérard LECLERCQ
Directeur des Ressources Humaines Groupe
13/15 quai le Gallo
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Nos Réf. :
2009 216/LS

Boulogne Billancourt, le 28 juillet 2009

Monsieur le Directeur,

J'attire une fois de plus, votre attention sur les critères retenus pour exclure un certain nombre d'événements du calcul de l'intéressement tant sur les résultats financiers que sur la performance des établissements.

J'ai bien pris connaissance du courrier que Jean Gabriel Amadiou m'a adressé le 5 mai dernier en réponse à celui que je vous ai envoyé le 23 avril 2009.

Votre refus ne s'appuie que sur la fiche n°5 de la circulaire interministérielle du 14 septembre 2005: « la durée de présence dans l'entreprise au cours de l'exercice peut être retenue comme critère de répartition... ». Or, cette circulaire est claire: elle suggère que la durée de présence peut être retenue comme critère mais en aucun cas qu'elle doit être retenue.

Votre courrier stipule par ailleurs « ...la circulaire exclut explicitement l'assimilation à une période de présence du congé paternité qui n'est pas légalement assimilé à une période de travail effectif » et pour conclure « ...le calcul de l'intéressement se fait dans le strict respect des règles applicables et qu'il n'est pas envisageable de reprendre les ajouts conventionnels pratiqués antérieurement ».

Pour autant, cette circulaire laisse, comme pour les lois, décrets, et conventions collectives, la possibilité d'appliquer le principe de faveur ou de hiérarchie des normes et donc d'étendre par voie conventionnelle la liste des périodes d'absences assimilées à des durées de présence.

C'est ce que l'on appelle la négociation.

Les accords nationaux ou d'entreprises prenant en compte certaines périodes non assimilées « légalement » à du temps effectif de travail sont nombreux, celui du groupe PSA pour ne citer que lui. Pourtant ce dernier n'a jamais été rappelé à l'ordre par l'URSSAF, qui veille au strict respect des règles de distribution des versements de l'intéressement en vigueur dans au sein de cette entreprise, comme au sein de toutes les autres.

C'est donc un choix délibéré de votre part, de ne pas vouloir négocier, tout simplement.

En conséquence, je vous demande de me fournir les documents de l'URSSAF vous contraignant, comme vous nous l'affirmez, à exclure du calcul de l'intéressement, les 25 périodes d'absences citées dans la table P9ABS de réglementation Renault.

Veuillez croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes salutations respectueuses.

Laurent SMOLNIK
Délégué Syndical Central
Envoyé par courrier électronique